

**PÉTITION : L'Association Kokopelli veut  
légaliser la culture du Cannabis CBD  
dans les potagers !**

**Depuis le 29 décembre dernier, la  
commercialisation de CBD est désormais  
autorisée en France, mais la culture pour  
les particuliers reste toujours interdite !**



Vous avez dit Cannabis ? Oui, et nous avons surtout dit Cannabidiol. Cette molécule, surnommée “CBD”, à l’origine de nombreux médicaments, est produite par... le Cannabis ! Loin d’être un stupéfiant – comme l’ont rappelé de nombreuses juridictions dont la Cour de justice de l’Union européenne – le CBD fait couler de l’encre à son sujet ces derniers jours !

En effet, le 29 décembre dernier, grâce aux nombreux recours des professionnels de la filière CBD, contre l’arrêté extrêmement restrictif du 30/12/21, le Conseil d’État annule, pour excès de pouvoir, la disposition II de l’article 1er de cet arrêté. L’interdiction de commerce du CBD en France est donc définitivement annulée. Et s’il convient de se réjouir de cette victoire, ce n’est malheureusement pas suffisant car la culture amateur quant à elle reste strictement interdite et passible de poursuites pénales !

L’Association Kokopelli, qui défend les intérêts des jardiniers amateurs depuis plus de 20 ans, lance donc une pétition pour que tout un chacun, professionnel ou amateur, puisse librement cultiver toutes les variétés de CBD dont le taux de THC reste en dessous du seuil légal. Cette pétition sera déposée le printemps prochain auprès de François Braun, Ministre de la Santé, et Marc Fesneau, Ministre de l’Agriculture afin que tous deux prennent les dispositions nécessaires pour que “jardiniers” ne rime pas avec “condamnés” !

Pour participer à cette action et faire entendre sa voix en faveur de la libération du Cannabis CBD dans les jardins, la pétition est disponible sur : [www.leslignesbougent.org](http://www.leslignesbougent.org)

---

L’Association Kokopelli, basée en Ariège se consacre, depuis 1999, à la protection de la biodiversité alimentaire et médicinale, à la production de semences biologiques, libres de droits et reproductibles et au soutien des communautés paysannes n’ayant plus accès aux semences fertiles.

**Contact Presse :**

**Anita Siegrist**

[anita@kokopelli-semences.fr](mailto:anita@kokopelli-semences.fr)

07/54/36/85/77